021-242100410-20150625-2015-06-25_041-DE

Date de télétransmission : 30/06/2015 Date de réception préfecture : 30/06/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président: M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015 Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Scrutin: Pour : 75

ABSTENTION : 0 - CONTRE : 2

Nombre de procurations : 15

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. Alain MILLOT M. Jean-Claude GIRARD M. Thierry FALCONNET M. Pierre PRIBETICH M. Patrick MOREAU Mme Claudine DAL MOLIN M. Jean ESMONIN Mme Stéphanie MODDE Mme Louise BORSATO M. Patrick CHAPUIS Mme Christine MARTIN M. Louis LEGRAND Mme Nathalie KOENDERS M. Patrick ORSOLA Mme Danielle JUBAN M. Rémi DETANG Mme Lê Chinh AVENA Mme Florence LUCISANO Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Georges MAGLICA Mme Céline TONOT M. José ALMEIDA M. Jean-François DODET M. Joël MEKHANTAR M. Jean-Philippe MOREL M. François DESEILLE Mme Sladana ZIVKOVIC M. Nicolas BOURNY Mme Colette POPARD Mme Océane CHARRET-GODARD Mme Corinne PIOMBINO M. Michel JULIEN M. Alain HOUPERT M. Jean-Louis DUMONT M. Frédéric FAVERJON Mme Anne ERSCHENS M. Patrick BAUDEMENT M. Didier MARTIN M. Laurent BOURGUIGNAT M. Dominique SARTOR M. Dominique GRIMPRET Mme Catherine VANDRIESSE M. Damien THIEULEUX M. Michel ROTGER M. François HELIE Mme Michèle LIEVREMONT M. Jean-Patrick MASSON Mme Chantal OUTHIER M. Philippe BELLEVILLE Mme Badiaâ MASLOUHI M. Emmanuel BICHOT M. Gilbert MENUT M. André GERVAIS Mme Fréderika DESAUBLIAUX Mme Noëlle CAMBILLARD M. Benoît BORDAT M. Hervé BRUYERE M. Cyril GAUCHER. Mme Anne DILLENSEGER Mme Sandrine RICHARD

Membres absents:

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M

M. Roland PONSAA

M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT

M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN

M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR

M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX

M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY

M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA

M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS

M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO

Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

GD2015-06-25 041 N°41 - 1/2

OBJET: POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat-Logement - PACT Bâtisseurs de solidarité pour l'habitat - Demande de subvention pour l'année 2015

Association de type loi 1901, le PACT a été créé en 1950 avec pour objet de participer à l'amélioration de l'habitat ancien.

L'association compte 14,1 ETP(15 salariés) au 31/05/2015 et s'appuie sur un budget prévisionnel 2015 de 747 280 €.

Outre les produits liés à son activité rémunérée de prestations de services (animation d'opérations programmées, réalisation de diagnostics techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à la mise en location,...), ses missions reposent sur l'information, la sensibilisation et le conseil du grand public.

Dans ce cadre et au titre notamment de la mise en œuvre locale du Plan national de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) opérationnel depuis l'automne 2013, il est précisé que cet acteur associatif constitue le Point de Rénovation Info Service (PRIS) du territoire du Grand Dijon prioritairement pour les ménages relevant des plafonds de ressources de l'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH).

D'une manière plus générale, l'association est amenée à répondre aux questions relatives notamment à :

- l'appropriation des évolutions réglementaires ;
- l'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées dans un contexte où le maintien à domicile constitue un enjeu structurant ;
- l'information des copropriétaires, par l'intermédiaire de leur syndic ou comité syndical.

Ainsi, compte tenu de ses missions d'intérêt général à caractère social, le PACT est bénéficiaire de subventions de fonctionnement émanant des collectivités locales que sont le Conseil Général (56 000 € pour 2015) et le Grand Dijon.

Pour l'exercice 2015, le PACT sollicite de la Communauté Urbaine une subvention de 15 800 €, correspondant au niveau de la subvention communautaire mobilisée depuis 2009.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH)-PACT 21 4, rue de la Redoute BP 37610 21076 DIJON CEDEX -, au titre de ses missions d'intérêt général, une subvention de 15 800 € pour l'exercice 2015, dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- de dire que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

GD2015-06-25 041 N°41 - 2/2